

DECISION COMMUNAUTAIRE 017-2025

L'an deux mille vingt-cinq le 11 mars

**OBJET : CONVENTION D'ADHESION A VAUCLUSE PROVENCE
ATTRACTIVITE (VPA) 2025**

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes adhère à l'Agence départementale Vaucluse Provence Attractivité qui a pour objectif principal de promouvoir le département et ses territoires dans toutes ses dimensions et renforcer ainsi leur attractivité auprès des touristes des talents et des investisseurs français et étrangers.

Les principales missions de l'Association sont notamment de :

- Valoriser l'offre territoriale et les filières économiques, tant en France qu'à l'International,
- Prospecter des investisseurs et favoriser de nouvelles activités et la création d'emplois.
- Assurer la connaissance du territoire en matière de développement touristique et des filières d'activités économiques.
- Collaborer avec les partenaires locaux et territoriaux afin de rechercher la complémentarité et la cohérence des stratégies et actions mises en œuvre.
- Être un lieu d'étude, de réflexion et de concertation sur les sujets qui concourent au développement et à l'attractivité du Vaucluse.

VU l'article L2122-22 et L5211-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes, qui prévoient au titre de ses compétences obligatoires le développement économique

VU la délibération n°037-2022 du Conseil Communautaire, donnant délégation au Président,

CONSIDERANT que le renouvellement à l'organisme VPA doit être reconduit chaque année par convention,

CONSIDERANT que la participation financière pour l'exercice 2025 s'élève à 15 113 €

Le Président,

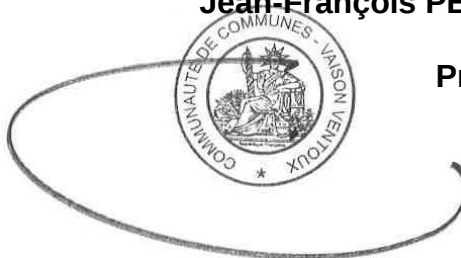
Article 1 DECIDE de signer la convention d'adhésion à Vaucluse Provence Attractivité pour l'exercice 2025, pour un montant de cotisation de 15 113 €.

Article 2 DIT que les crédits seront inscrits au budget de l' Office de tourisme

Article 3 PRECISE que les conseillers communautaires seront informés de cette décision

Jean-François PERILHOU

Président,



CONVENTION DE PARTENARIAT 2025

ENTRE la communauté de communes Vaison Ventoux ET Vaucluse Provence Attractivité

ENTRE les soussignés :

- **la Communauté de communes Vaison Ventoux**, dont le siège social est situé 375 avenue Gabriel Péri, CS 50090, 84110 VAISON LA ROMAINE représenté par Monsieur Jean-François PERILHOU, en sa qualité de Président

Ci-après dénommée, « CCVV »

D'UNE PART,

ET

- **l'Agence départementale de l'Attractivité de Vaucluse**, dont le siège social est situé 12 rue Collège de la Croix, 84000 Avignon, représenté par Monsieur Pierre GONZALVEZ en sa qualité de Président

Ci-après dénommée « VPA »

D'AUTRE PART.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'agence départementale VPA a pour objectif principal de promouvoir le département et ses territoires dans toutes ses composantes et renforcer ainsi leur attractivité auprès des visiteurs, investisseurs et talents français et étrangers.

Les principales missions de l'Association sont notamment de :

- structurer et valoriser l'offre touristique et les filières économiques, tant en France qu'à l'International,
- prospecter des investisseurs et favoriser l'implantation de nouvelles activités et la création d'emplois,
- accroître l'attractivité résidentielle et attirer de nouveaux talents
- favoriser un développement territorial vertueux (tourisme responsable, projets à impact...)
- collaborer avec les partenaires locaux et territoriaux afin de rechercher la complémentarité et la cohérence des stratégies et actions mises en œuvre,
- être un lieu d'étude, de réflexion et de concertation sur les sujets qui concourent au développement et à l'attractivité du Vaucluse.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et les engagements réciproques des Parties, en cohérence avec les orientations de la Région Sud et les missions développées à l'échelle départementale, afin de conduire des actions complémentaires visant à développer l'attractivité du territoire concerné.

ARTICLE 2 : Engagements respectifs

L'Agence met ses compétences en matière d'ingénierie, mise en réseau, promotion et observation au service des territoires et des professionnels vauclusiens.

VPA s'engage à

- **Accompagner le territoire de la CCVV dans son développement**
 - aide à l'implantation et au développement de projets structurants,
 - coordination et mutualisation d'actions (base de données touristiques partagées avec l'OTI, ateliers techniques à destination des conseillers en séjours de l'OTI, optimisation de la taxe de séjour ...)
 - mise à disposition de l'EPCI de données touristiques (offre et la fréquentation touristique à l'échelle du Vaucluse et des destinations, comportements et dépenses des clientèles, baromètres conjoncturels ...)
 - expertises et données sur le foncier et l'immobilier à vocation économique (données chiffrées, contribution aux consultations publiques, contributions aux études réalisées par des prestataires extérieurs...)
 - contribution à la structuration des écosystèmes et au développement des conditions d'accueil des projets. Grâce à son expertise sectorielle, l'agence apporte un conseil aux collectivités pour accueillir des investisseurs dans les meilleures conditions et structurer les grands écosystèmes. Un appui sous forme de conseil peut être apporté pour identifier les manques, proposer des leviers d'attractivité et faire émerger de nouvelles opportunités d'accueil d'entreprises.

- **Coordonner un plan pluriannuel de transition touristique**

- animation du club TRES84 réunissant les partenaires institutionnels et professionnels engagés,
- sensibilisation et accompagnement des professionnels en lien avec les partenaires et les réseaux territoriaux (autodiagnostic, qualification, financement, valorisation)
- développement et structuration des mobilités douces vélo et randonnée
- contribution au développement du tourisme de savoir-faire
- déploiement des labels Tourisme & Handicap et Destination d'Excellence pour l'OTI et les sites de visite,
- sensibilisation des communes au label Villes et Villages Fleuris et organisation du concours départemental

- **Promouvoir un tourisme de 4 saisons par une mise en lumière des atouts de votre territoire**

- via les outils de communication print, web, réseaux sociaux, campagne de promotion multicanale...
- au travers d'actions presse en France et sur le marché européen (accueil de journalistes en lien avec les OTI notamment)
- auprès des tours opérateurs avec notamment l'organisation d'éductours en lien avec les OTI
- en valorisant l'offre MICE grâce à une présence sur des workshops dédiés
- par une présence sur des salons spécifiques en lien avec le Département et/ou les OTI

- **Détecter et accompagner de nouvelles entreprises**

- prospection d'investisseurs sur des salons spécialisés en lien avec les filières d'excellence du territoire
- animation d'un centre de ressources foncier et immobilier recensant l'offre des EPCI
- promotion du territoire de la CCVV auprès d'investisseurs potentiels ainsi que sur les supports de communication développés par VPA (site internet, réseaux sociaux, newsletter, plaquette filière, ...)
- association de la CCVV pour toute visite de site sur son territoire
- accompagnement des entreprises pour favoriser leur implantation en lien avec les services de la CCVV
- organisation de formation-action avec les EPCI pour renforcer les compétences sur des thématiques partagées

- **Attirer et fidéliser des talents et des professionnels de Santé**

- promotion d'un Vaucluse accueillant et dynamique auprès de talents et du conjoint
- déploiement d'outils et d'actions pour renforcer l'attractivité résidentielle
- coordination de Vaucluse Santé Attractivité, le collectif réunissant l'ARS, le Département, la Région, l'ordre des médecins, la CPAM, la MSA pour notamment

développer l'offre de médecins en s'appuyant sur des dispositifs existants (Maître de stage, MSU-docteurs juniors ...)

- promotion du territoire de la CCVV et des opportunités d'installation de médecins en Vaucluse
- accompagnement personnalisé des projets d'installation de médecins

De manière transversale, VPA

- associe les techniciens de la CCVV et de l'office de tourisme aux rencontres organisées par VPA réunissant les autres territoires membres de l'Agence et ayant pour objet de favoriser les échanges et développer le « travailler ensemble »
- organise des formations-action pour les développeurs économique et pour les OTI sur des problématiques partagées
- travaille à l'émergence de projets collaboratifs et/ou coconstruits avec le territoire et en lien avec les filières d'excellence du territoire

2.2. La CCVV s'engage à :

- **Soutenir, encourager et contribuer aux actions territorialisées de VPA** s'inscrivant dans des stratégies de développement économique et touristique de portée départementale en cohérence en cohérence avec les politiques conduites par l'EPCI
- **Informar les services de VPA** sur :
 - les enjeux des politiques générales de développement arrêtées, les projets de territoires correspondants et les programmes d'actions de l'EPCI qui en découlent,
 - les besoins des entreprises dont elle a connaissance, soit candidates à l'implantation en Vaucluse, soit existantes sur le périmètre de l'EPCI (développement, extensions, restructurations, etc.).
- **Mettre à disposition de VPA les informations, études et diagnostics socio-économiques et touristiques territoriaux** et outils cartographiques dont elle dispose
- **Mettre à disposition de VPA le descriptif des parcs d'activités, les terrains et immobiliers d'entreprises disponibles** sur le territoire afin d'alimenter les données du centre de ressources "immobilier et foncier".
- **Assurer la mise à jour de l'offre touristique du territoire** sur la base de données partagée APIDAE.
- **Participer aux rencontres collectives organisées par VPA** (Club TRES84, Rendez-Vous de l'Attractivité, réunions des directeurs d'office de tourisme ...) et s'impliquer autant que faire se peut dans les démarches d'attractivité déployées.

ARTICLE 3. Participation financière

En sa qualité de membre adhérent de VPA, la CCVV s'engage à acquitter **au plus tard le 30 juin 2025** le montant de sa cotisation annuelle fixée par les instances de l'Agence à 0,90 € par habitant pour les communautés de communes, soit **15 113 euros** pour l'année 2025.

ARTICLE 4. Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour une période d'une année, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, renouvelable de manière expresse.

Toutefois, les signataires ont la possibilité de dénoncer cette action, à la condition d'en informer les autres partenaires par lettre recommandée.

Fait en deux exemplaires originaux

A Avignon, le

Jean François PERILHOU
Président de
la Communauté de communes
Vaison Ventoux

Pierre GONZALVEZ
Président de Vaucluse Provence
Attractivité

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250311-DC0172025-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025

ENTRE la communauté de communes Vaison Ventoux ET Vaucluse Provence Attractivité

ENTRE les soussignés :

- **la Communauté de communes Vaison Ventoux**, dont le siège social est situé 375 avenue Gabriel Péri, CS 50090, 84110 VAISON LA ROMAINE représenté par Monsieur Jean-François PERILHOU, en sa qualité de Président

Ci-après dénommée, « CCVV »

D'UNE PART,

ET

- **l'Agence départementale de l'Attractivité de Vaucluse**, dont le siège social est situé 12 rue Collège de la Croix, 84000 Avignon, représenté par Monsieur Pierre GONZALVEZ en sa qualité de Président

Ci-après dénommée « VPA »

D'AUTRE PART.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'agence départementale VPA a pour objectif principal de promouvoir le département et ses territoires dans toutes ses composantes et renforcer ainsi leur attractivité auprès des visiteurs, investisseurs et talents français et étrangers.

Les principales missions de l'Association sont notamment de :

- structurer et valoriser l'offre touristique et les filières économiques, tant en France qu'à l'International,
- prospector des investisseurs et favoriser l'implantation de nouvelles activités et la création d'emplois,
- accroître l'attractivité résidentielle et attirer de nouveaux talents
- favoriser un développement territorial vertueux (tourisme responsable, projets à impact...)
- collaborer avec les partenaires locaux et territoriaux afin de rechercher la complémentarité et la cohérence des stratégies et actions mises en œuvre,
- être un lieu d'étude, de réflexion et de concertation sur les sujets qui concourent au développement et à l'attractivité du Vaucluse.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et les engagements réciproques des Parties, en cohérence avec les orientations de la Région Sud et les missions développées à l'échelle départementale, afin de conduire des actions complémentaires visant à développer l'attractivité du territoire concerné.

ARTICLE 2 : Engagements respectifs

L'Agence met ses compétences en matière d'ingénierie, mise en réseau, promotion et observation au service des territoires et des professionnels vauclusiens.

VPA s'engage à

- **Accompagner le territoire de la CCVV dans son développement**
 - aide à l'implantation et au développement de projets structurants,
 - coordination et mutualisation d'actions (base de données touristiques partagées avec l'OTI, ateliers techniques à destination des conseillers en séjours de l'OTI, optimisation de la taxe de séjour ...)
 - mise à disposition de l'EPCI de données touristiques (offre et la fréquentation touristique à l'échelle du Vaucluse et des destinations, comportements et dépenses des clientèles, baromètres conjoncturels ...)
 - expertises et données sur le foncier et l'immobilier à vocation économique (données chiffrées, contribution aux consultations publiques, contributions aux études réalisées par des prestataires extérieurs...)
 - contribution à la structuration des écosystèmes et au développement des conditions d'accueil des projets. Grâce à son expertise sectorielle, l'agence apporte un conseil aux collectivités pour accueillir des investisseurs dans les meilleures conditions et structurer les grands écosystèmes. Un appui sous forme de conseil peut être apporté pour identifier les manques, proposer des leviers d'attractivité et faire émerger de nouvelles opportunités d'accueil d'entreprises.

- **Coordonner un plan pluriannuel de transition touristique**

- animation du club TRES84 réunissant les partenaires institutionnels et professionnels engagés,
- sensibilisation et accompagnement des professionnels en lien avec les partenaires et les réseaux territoriaux (autodiagnostic, qualification, financement, valorisation)
- développement et structuration des mobilités douces vélo et randonnée
- contribution au développement du tourisme de savoir-faire
- déploiement des labels Tourisme & Handicap et Destination d'Excellence pour l'OTI et les sites de visite,
- sensibilisation des communes au label Villes et Villages Fleuris et organisation du concours départemental

- **Promouvoir un tourisme de 4 saisons par une mise en lumière des atouts de votre territoire**

- via les outils de communication print, web, réseaux sociaux, campagne de promotion multicanale...
- au travers d'actions presse en France et sur le marché européen (accueil de journalistes en lien avec les OTI notamment)
- auprès des tours opérateurs avec notamment l'organisation d'éductours en lien avec les OTI
- en valorisant l'offre MICE grâce à une présence sur des workshops dédiés
- par une présence sur des salons spécifiques en lien avec le Département et/ou les OTI

- **Détecter et accompagner de nouvelles entreprises**

- prospection d'investisseurs sur des salons spécialisés en lien avec les filières d'excellence du territoire
- animation d'un centre de ressources foncier et immobilier recensant l'offre des EPCI
- promotion du territoire de la CCVV auprès d'investisseurs potentiels ainsi que sur les supports de communication développés par VPA (site internet, réseaux sociaux, newsletter, plaquette filière, ...)
- association de la CCVV pour toute visite de site sur son territoire
- accompagnement des entreprises pour favoriser leur implantation en lien avec les services de la CCVV
- organisation de formation-action avec les EPCI pour renforcer les compétences sur des thématiques partagées

- **Attirer et fidéliser des talents et des professionnels de Santé**

- promotion d'un Vaucluse accueillant et dynamique auprès de talents et du conjoint
- déploiement d'outils et d'actions pour renforcer l'attractivité résidentielle
- coordination de Vaucluse Santé Attractivité, le collectif réunissant l'ARS, le Département, la Région, l'ordre des médecins, la CPAM, la MSA pour notamment

développer l'offre de médecins en s'appuyant sur des dispositifs existants (Maître de stage, MSU-docteurs juniors ...)

- promotion du territoire de la CCVV et des opportunités d'installation de médecins en Vaucluse
- accompagnement personnalisé des projets d'installation de médecins

De manière transversale, VPA

- associe les techniciens de la CCVV et de l'office de tourisme aux rencontres organisées par VPA réunissant les autres territoires membres de l'Agence et ayant pour objet de favoriser les échanges et développer le « travailler ensemble »
- organise des formations-action pour les développeurs économique et pour les OTI sur des problématiques partagées
- travaille à l'émergence de projets collaboratifs et/ou coconstruits avec le territoire et en lien avec les filières d'excellence du territoire

2.2. La CCVV s'engage à :

- **Soutenir, encourager et contribuer aux actions territorialisées de VPA** s'inscrivant dans des stratégies de développement économique et touristique de portée départementale en cohérence en cohérence avec les politiques conduites par l'EPCI
- **Informar les services de VPA** sur :
 - les enjeux des politiques générales de développement arrêtées, les projets de territoires correspondants et les programmes d'actions de l'EPCI qui en découlent,
 - les besoins des entreprises dont elle a connaissance, soit candidates à l'implantation en Vaucluse, soit existantes sur le périmètre de l'EPCI (développement, extensions, restructurations, etc.).
- **Mettre à disposition de VPA les informations, études et diagnostics socio-économiques et touristiques territoriaux** et outils cartographiques dont elle dispose
- **Mettre à disposition de VPA le descriptif des parcs d'activités, les terrains et immobiliers d'entreprises disponibles** sur le territoire afin d'alimenter les données du centre de ressources "immobilier et foncier".
- **Assurer la mise à jour de l'offre touristique du territoire** sur la base de données partagée APIDAE.
- **Participer aux rencontres collectives organisées par VPA** (Club TRES84, Rendez-Vous de l'Attractivité, réunions des directeurs d'office de tourisme ...) et s'impliquer autant que faire se peut dans les démarches d'attractivité déployées.

ARTICLE 3. Participation financière

En sa qualité de membre adhérent de VPA, la CCVV s'engage à acquitter **au plus tard le 30 juin 2025** le montant de sa cotisation annuelle fixée par les instances de l'Agence à 0,90 € par habitant pour les communautés de communes, soit **15 113 euros** pour l'année 2025.

ARTICLE 4. Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour une période d'une année, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, renouvelable de manière expresse.

Toutefois, les signataires ont la possibilité de dénoncer cette action, à la condition d'en informer les autres partenaires par lettre recommandée.

Fait en deux exemplaires originaux

A Avignon, le

Jean François PERILHOU
Président de
la Communauté de communes
Vaison Ventoux

Pierre GONZALVEZ
Président de Vaucluse Provence
Attractivité